

## ARTICLE 1 - L'ÉPREUVE

C'est une épreuve de relais en trail en solo ou par équipe, faisant partie du Challenge de Trovern. Cette épreuve se déroule le samedi 26 août 2023, le départ est donné à 18h et l'arrivée se fait à 21h. Elle consiste, pour chaque équipe, d'effectuer le plus de tour possible dans un temps imparti sur un circuit d'environ 2 km.

Le circuit est entièrement sécurisé et balisé. Ce parcours satisfera tout coureur, qu'il soit confirmé ou amateur. Entièrement dans les bois, il présente un niveau technique tout en restant ludique et agréable.

L'épreuve se déroule dans le bois du Manoir de Trovern, Trébeurden (22). L'équipe d'organisation se garde le droit de modifier les horaires selon d'éventuels imprévus.

## ARTICLE 2 - LES ÉQUIPES

Chaque équipe peut être constituée de :

- Solo : 1 personne (18ans et +)
- Deux personnes (18ans et +)
- Trois personnes (à partir de 14ans avec autorisation parentale)
- Quatre personnes (à partir de 14ans avec autorisation parentale)

Les équipes mixtes composées d'une ou plusieurs athlètes féminines.

Si une féminine réalise 3 tours, l'équipe sera gratifiée d'un bonus de 1 tour pour le classement final.

Si 2 féminines effectuent chacune 3 tours l'équipe sera gratifiée de 2x1 tour etc..

*Tout coureur présentant une licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve peut y participer.*

## ARTICLE 3 - INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne, sur le site : [KLIKEGO.fr](http://KLIKEGO.fr).

Le capitaine doit y joindre :

- Les photocopies de licence ou de certificat médical
- Le règlement : 8 € par personne
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

*En s'inscrivant, chaque concurrent déclare avoir pris connaissance du présent document et s'engage à le respecter.*

## ARTICLE 4 - CLASSEMENT

Un classement général sera établi à la fin de l'épreuve. Ainsi qu'un classement par équipe. Les gagnants de chaque catégorie se verront récompenser.

## ARTICLE 5 - ANNULATION

En cas de modification ou de désistement d'une équipe ou d'un concurrent avant la date du 10/08/2023 un remboursement de 50% est effectué. Cependant, après cette date, aucun remboursement n'est possible.

En cas de modification de l'équipe, l'organisation doit impérativement être prévenue avant le jour de l'épreuve.

## ARTICLE 6 - CIRCUIT

Le circuit a été créé spécialement pour cette manifestation. Nous vous proposons donc 2kms de pistes ludiques et techniques au sein du bois. C'est un terrain privé, ouvert exclusivement au public dans le cadre de cette manifestation.

Le circuit sera ouvert à partir de 16h30 le jour de l'épreuve pour que les concurrents puissent effectués des tours de reconnaissances.

- Les relais se font dans une zone délimitée au niveau du podium. Le relai est donné dans cette zone par une tape dans la main d'un concurrent à l'autre. *Tout tour entamé doit être terminé afin de passer le relai.*

- Tout concurrent s'engage à respecter le site : les infrastructures, le circuit, le travail des bénévoles et la nature.

**Toute fraude ou tentative de fraude entraînera une disqualification de l'équipe.**

Le pointage est manuel et s'effectuera dans la zone de relais par l'organisation. De plus, des commissaires seront placés sur le circuit afin de vérifier que le circuit est entièrement respecté.

## ARTICLE 7 - PLANNING

Le site est ouvert aux équipes dès 16h00.

L'accueil, l'installation et les vérifications administratives se font de 16h à 17h15.

Un briefing sera effectué à 17h30 pour toutes les équipes.

Le départ est donné à 18h00 pour une durée de 3h00, jusqu'à 21h00.

La remise des récompenses et les podiums se feront à partir de 21h30.

### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ**

L'équipe d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de dégât, de vol ou de dégradation du matériel des participants. *Le propriétaire du terrain se désengage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.*

Tout concurrent se doit d'avoir une assurance individuelle (responsabilité civile). En cas de chute et/ou blessure, le témoin/coureur se doit de prévenir l'organisation durant le parcours aux commissaires placés sur le circuit et à l'organisation à son arrivée.

### **ARTICLE 9 - DROIT À L'IMAGE**

Des photos et vidéos seront prises le jour de l'épreuve par des organisateurs. Le consentement des participants à la diffusion de l'image est donc présumé. A l'issue de l'épreuve, photos et vidéos sont publiées sur le site internet et sur la page Facebook des 6h de Trovern. En cas d'opposition à ce fait, les participants doivent faire part de leur choix à l'organisation par écrit.